

## **Faut-il « patrimonialiser » les grands ensembles ?**

**Benoît Pouvreau**

*Longtemps réservée aux monuments dits « historiques », la politique de patrimonialisation touche désormais de nombreux bâtiments construits au vingtième siècle, y compris les grands ensembles d'habitat social construit sous les Trente Glorieuses. Témoins privilégiés de la modernisation de la France après 1945, les grands ensembles offrent aujourd'hui un panorama contrasté dont certains éléments, milite Benoît Pouvreau, méritent d'être intégrés au Patrimoine.*

Paradoxale voire provocatrice, cette question va à l'encontre des idées reçues et des représentations politico-médiatiques. Faudrait-il *muséifier* des HLM quand nombre de Monuments historiques exigeraient un meilleur entretien ? Faudrait-il prendre le risque de *gentrifier* des logements dont la vocation est avant tout sociale ? En réalité, à l'heure où la notion de patrimoine s'est étendue au point de s'appliquer à la plupart des types de bâtiments construits au vingtième siècle, les grands ensembles de logements ne peuvent plus échapper à ce questionnement. Non parce qu'il faudrait poursuivre, selon le mot de Pierre Nora, la « dilatation infinie » du patrimoine. Mais bien parce qu'ils constituent un pan majeur de la production bâtie du second vingtième siècle.

### **Pourquoi les grands ensembles méritent-ils d'être intégrés au Patrimoine ?**

Les grands ensembles de logements symbolisent avec force les Trente Glorieuses et leur ambition d'un logement digne pour tous. Avec ces grands ensembles de logements, sociaux ou non, la France a définitivement rompu avec la ruralité, satisfaisant les besoins en logement du plus grand nombre en leur apportant un niveau de confort jamais connu, tout en concourant fortement au développement économique du pays. Or non seulement ce pacte social fondateur est aujourd'hui largement oublié, mais il s'est dissout dans une représentation médiatique négative, dilatant et caricaturant une réalité beaucoup plus complexe, au point de dénier toute dimension culturelle à ce bâti. Pourtant, d'un point de vue architectural et urbain, la production française de grands ensembles n'a pas démerité. Elle a certes connu des ratages incontestables et mis au jour une architecture ordinaire d'une grande banalité. Mais elle a aussi donné lieu à une création artistique à part entière, avec ses chefs d'œuvre, ses écoles et ses édifices phares. Elle a fait preuve d'une richesse et d'une diversité méconnue, apportant même sa tonalité particulière à ce « style international » qui, à partir des années 1950, a modifié les paysages urbains sur tous les continents. Monuments d'un moment fondateur de notre histoire collective, certains de nos grands ensembles méritent donc bien d'être « patrimonialisés ».

### **De quels outils dispose-t-on pour « patrimonialiser » les grands ensembles ?**

Balbutiantes, les politiques de patrimonialisation des grands ensembles disposent d'ores et déjà d'un certain nombre d'outils. Dès 1991, le Conseil de l'Europe avait ouvert la voie, avec sa recommandation relative à la protection du patrimoine architectural du vingtième siècle. En 1999, le

ministère de la Culture s'en est saisi à son tour, en créant le label « Patrimoine du xx<sup>e</sup> siècle », un signalement plus pédagogique que réglementaire. Ce processus est lui-même l'aboutissement de réflexions sur la protection patrimoniale menées par la Direction générale des patrimoines (ex-DAPA) et relayées par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) – notamment en Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Depuis ces initiatives pionnières, un certain nombre de grands ensembles ont été labellisés : une vingtaine en PACA en 2006 et une quarantaine en Île-de-France fin 2008. À défaut d'un bilan national disponible, on peut estimer à environ une centaine le nombre de grands ensembles aujourd'hui labellisés en France. S'il n'a pas à proprement parler de conséquence à caractère réglementaire sur les plans juridiques et financiers pour le propriétaire, le label peut permettre de déroger à l'isolation par l'extérieur encouragée dans le cadre du développement durable quand celle-ci risque de transformer trop radicalement l'édifice, mais cela seulement en accord avec le propriétaire.

### **Quels grands ensembles faut-il « patrimonialiser » ? À partir de quels critères ?**

Les critères présidant à la patrimonialisation sont multiples et s'appuient sur la représentativité des ensembles sélectionnés. Esthétiques, historiques, techniques, ils intègrent également la dimension paysagère et urbanistique, les plans intérieurs des logements ou encore les progrès en termes de confort. Des édifices « jalons », témoins de réorientations des politiques publiques de logement au cours de la période, sont également signalés. Ainsi, en Île-de-France, le grand ensemble de Sarcelles, emblématique du débat sur la forme urbaine, la cité des Courtilières à Pantin, dont le serpentin crée un parc exceptionnel, ou la cité de l'Étoile à Bobigny, traduction concrète de l'appel de l'abbé Pierre de 1954, sont quelques-uns des sites qui ont été récemment labellisés.

### **La patrimonialisation des grands ensembles est-elle aujourd'hui menacée ?**

Malgré ces progrès, la patrimonialisation des grands ensembles demeure marginale, voire menacée. Elle a récemment rencontré un obstacle avec la création, en juin 2003, de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU). L'ANRU a en effet préconisé une relance très vigoureuse du renouvellement urbain, recourant massivement à la démolition de logements sociaux. L'urgence a alors prévalu et les critères culturels et patrimoniaux mis en avant pour quelques dizaines de grands ensembles ont été ignorés par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, et ce en dépit des protestations venues du ministère de la Culture. Les principales victimes en sont les habitants, souvent désorientés par des pouvoirs publics aux discours totalement opposés. En attente de rénovations nécessaires, victimes de représentations négatives de leurs lieux de vie et trop rarement sensibilisés aux valeurs culturelles de leur habitat, ils ne perçoivent l'intervention du ministère de la Culture que comme une source de nouveaux retards motivés par des « esthètes » coupés de leur réalité quotidienne. En intervenant trop tard, cet indispensable travail de médiation et de sensibilisation perd de sa crédibilité, même s'il ne faut par ailleurs pas oublier cette minorité d'habitants, profondément attachés à leur habitat et blessés par la perspective d'une démolition perçue comme du mépris.

Après une période de profondes incompréhensions, il est aujourd'hui permis d'espérer un apaisement et une meilleure concertation. Car, au-delà de leur dimension culturelle bien réelle, la patrimonialisation des grands ensembles peut aussi s'envisager comme un nouveau levier pour requalifier les représentations de ces ensembles mal aimés, c'est-à-dire pour les réhabiliter au sens le plus large – non seulement aux yeux de leurs propriétaires et de leurs habitants, mais aussi des élus et de l'ensemble de la société.

**Benoît Pouvreau** est docteur en histoire de l'architecture et chargé de mission au Service du patrimoine culturel du Conseil général de la Seine-Saint-Denis. Il travaille à l'inventaire et à la valorisation du patrimoine du logement social. Ses recherches portent sur l'histoire du logement, le patrimoine du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle et la Seconde Guerre mondiale. Il a publié *Une politique en architecture, Eugène Claudius-Petit* aux éditions du Moniteur en 2004 et *Les cités-jardins dans la banlieue du nord-est parisien* (avec Marc Couronné, Marie-Françoise Laborde et Guillaume Gaudry) en 2007.

**Pour citer cet article :**

Benoît Pouvreau, « Faut-il « patrimonialiser » les grands ensembles ? », *Métropolitiques*, 28 mars 2011. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Faut-il-patrimonialiser-les-grands.html>